

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2016

Feuillet n° _____

Le dix huit février deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 12 février 2016

Présents : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Nicole ROMARIE - Mickaël DUCHEMIN - Michelle BOUE - Constance THIREAU - Gilbert DELLIÈRE - Sébastien MONSIMER - Louis MAHE

Secrétaire de séance : Nicole ROMARIE

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) non excusé(s) :

Assistait également : Odile HEUVELINNE, Adjoint administratif

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 3 décembre 2015
- Subventions aux associations 2016
- Dépense d'investissement exceptionnelle BP commune : achat chauffe-eau
- Entretien individuel personnel communal
- Photocopieurs mairie école : nouveau contrat de maintenance connectique et contrat de location maintenance école
- Schéma de mutualisation 2015/2021 : avis
- Questions et informations diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 3 décembre 2015

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Subventions aux associations 2016

DCM n°2016-001

Le Conseil Municipal, après délibération, vote l'attribution des subventions comme suit :

UDAF	30,00 €
SPA	20,00 €
Ecole privée Meslay (Sacré Coeur) OGEC - Participation au fonctionnement plafonnée à 1 000 €	1000,00 €
Prévention routière	20,00 €
Comité des fêtes	120,00 €
Club de la Joie	100,00 €
AFN	50,00 €
AMB	120,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	46,00 €
Groupement de défense contre les organismes nuisibles de LE BIGNON DU MAINE	130,00 €
Association de pêche	120,00 €
Jeunes agriculteurs Mayenne	30,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	1 786,00 €

M. Michelle BOUE est contre l'attribution d'une subvention à l'école privée de Meslay du Maine

3. Dépense d'investissement exceptionnelle BP commune : achat chauffe-eau

DCM n°2016-002

M. Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent à l'exécutif d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur autorisation de l'organe délibérant. Il fait savoir que le chauffe-eau électrique de la salle des fêtes cantine a dû être remplacé en urgence, le devis établi par l'entreprise SAGET s'élève 1 376.39 € TTC. Il y a donc lieu de prévoir une ouverture de crédits avant le vote du budget pour payer la facture SAGET de Château-Gontier d'un montant de 1376.39 € TTC soit 1 500.00 € TTC. Ce montant sera repris lors du vote du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise M. Le Maire à ouvrir les crédits avant le vote du budget pour le montant indiqué ci-dessus et à mandater la dépense au compte 2135, s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

4. Entretien individuel personnel communal

DCM n°2016-003

M. Le Maire expose que l'entretien professionnel remplace la notation. Il va être institué dans notre collectivité, à compter de 2016, et concerne tous les agents recrutés pour une durée supérieure à 1 an. A l'issue de cet entretien, un compte rendu sera notifié dans les 15 jours. L'agent pourra le compléter par ses

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2016

observations sur la conduite de l'entretien ou les différents sujets abordés et devra le signer pour attester qu'il en a pris connaissance. La valeur professionnelle sera appréciée sur la base de critères soumis à l'avis préalable du comité technique. Ces critères sont fixés en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et du niveau de responsabilité. A réception de l'avis de la CAP ou de la CCP, l'autorité territoriale communique à l'agent, qui en accuse réception, le compte rendu définitif de l'entretien professionnel qui fait partie des éléments déterminants pour l'examen de sa valeur professionnelle.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, autorise M. Le Maire à mettre en place l'entretien professionnel.

5. Photocopieurs mairie école : nouveau contrat de maintenance connectique et contrat de location maintenance école

DCM n°2016-004

Suite à la délibération du 4 novembre 2010 qui autorisait la signature de tous les documents dans le cadre de la location du photocopieur de l'école pour une durée de 5 ans, M. Le Maire indique que le photocopieur noir et blanc marque CANON IR2270 a été remplacé le 26 janvier 2016 par un photocopieur couleur marque CANON IR2380I. Un nouveau contrat de location est établi pour une durée de 5 ans du 27 janvier 2016 au 27 avril 2021 avec la société COPY CONCEPT au tarif trimestriel de 102 € TTC.

Un nouveau contrat de maintenance service pour l'école est établi du 27 janvier 2016 au 27 avril 2021 au tarif révisable de 0.0978 € TTC pour les photocopies couleur et 0.00978 € TTC pour les photocopies noir et blanc.

M. Le Maire propose un nouveau contrat de maintenance connectique du 18 février 2016 au 27 avril 2021 pour l'école et du 18 février 2016 au 16 mars 2019 pour la mairie couvrant la garantie des cartes internes, le déplacement, la mise à jour et le temps passé de l'informaticien ainsi qu'un service de hotline au tarif annuel révisable de 60 € TTC.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, accepte ces propositions et autorise M. Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

6. Schéma de mutualisation 2015/2021 : avis

DCM n°2016-005

M. Le Maire présente le rapport de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez comportant un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Celui-ci a été présenté au Conseil Communautaire le 26 janvier 2016. Il revêt un caractère obligatoire, visant à inciter les Communautés et les communes à réfléchir sur les modes de gestion de l'action publique locale. Il constitue un document d'orientation en matière de mutualisation des services et des moyens.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, donne un avis favorable au rapport de mutualisation

7. Compte rendu des commissions communales

✚ **Commission Culturelle Jeunes** : MME Marie-Laure HARDY rapporte le compte rendu de la réunion avec les jeunes de 10 à 17 ans qui s'est déroulée le samedi 30 janvier dernier en présence de Maxime RICHARD animateur jeunesse de la Communauté de Communes. Il est proposé l'ouverture d'un foyer des jeunes au printemps prochain à l'étage de l'espace culturel.

8. Agenda

✚ Réunion de conseil municipal le jeudi 24 mars 2016

9. Questions et informations diverses

✚ La présentation des comptes administratifs 2015 et des prévisions budgétaires 2016 a été faite. M. Bertrand LANDELLE Adjoint aux finances propose les investissements suivants sur le budget commune :

- achat d'une débroussailleuse
- Aménagement d'un ossuaire et création d'un espace cinéraire
- travaux de voirie avec un empiérement et bicouche « route de Ruillé » du n°5 rue du Lin à la sortie du bourg ainsi qu'à l'espace propreté
- achat d'un panneau d'interdiction de stationner sauf personne à mobilité réduite
- renouvellement certificat d'authentification pour le logiciel dématérialisation délibérations et budgets
- chauffe-eau électrique à la salle des fêtes et cantine

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2016

Feuillet n° _____

- pose de barres d'appui à l'étage de l'espace culturel

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 00.

*Le Maire
Jean Louis BELLAY*